

ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la charge effective et permanente de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement).

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à chaque rentrée scolaire, sans avoir de démarche à réaliser.
- Je pourrai retirer mon consentement à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

Veillez remplir les informations ci-dessous, indispensables pour permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :
Date de naissance de l'élève :

Vous-même (parent demandeur de la Bourse) :

Nom de famille (1) :
Nom d'usage (2) :
Civilité : Mme M.
Prénom 1 (3) :
Prénom 2 :
Prénom 3 :
Date de naissance : : __ / __ / ____
Pays de naissance :
Département de naissance (4) : ____
Commune de naissance (4) : :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche.

Nom de famille (1) :
Nom d'usage (2) :
Civilité : Mme M.
Prénom 1 (3) :
Prénom 2 :
Prénom 3 :
Date de naissance : : __ / __ / ____
Pays de naissance :
Département de naissance (4) : ____
Commune de naissance (4) : :

(1) Nom de famille : nom de naissance

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille (ex : nom d'épouse)

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex :069) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse :

Date :

Signature :